ADA PAYS DE LA LOIRE
JUILLET 2022
N°8
LE JOURNAL DE LA FILIÈRE APICOLE LIGÉRIENNE

ADA Pays de la Loire
Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire

L'ABEILLE libre

DOSSIER A LA UNE

LE RUCHER PÉDAGOGIQUE DU POTIER – LAVAL (53)

Ce jour du 21 Mai 2022 restera une date importante pour l'association Abeilles Mayennaises. En effet, c'est l'inauguration du rucher pédagogique du Potier à Laval. Devant les élus du département de la Mayenne et de la ville de Laval, Michel BELLANGER, le Président de l'association est fier de présenter l'aboutissement du projet du rucher pédagogique du Potier.

La belle histoire remonte à l'année 2013. Une convention de mise à disposition d'un ancien terrain de camping par la ville de Laval est établie avec l'association Abeilles Mayennaises, dont les objectifs sont de :

- **Favoriser la présence de l'abeille** et la situer dans son environnement.
- **Centraliser les différentes activités** de l'association Abeilles Mayennaises et en faire son siège social.
- **Développer la formation à l'apiculture** de loisir et familiale.
- **Créer un rucher pédagogique** pour le grand public et particulièrement les jeunes du milieu scolaire.

Pour ce faire, la municipalité de Laval, en plus du terrain, prend en charge les frais liés à la fourniture des matériaux pour la réussite du projet piloté par l'association Abeilles Mayennaises.

Le rucher est scindé en 2 parties bien distinctes :

- **Un pôle rucher école** réservé à la formation des adhérents et qui permet aussi l'élevage des colonies destinées à la formation et à la bonne gestion du rucher.
- **Un pôle pédagogique** destiné à la découverte du monde des abeilles, sa vie, son organisation, son intérêt pour la pollinisation et son importance pour l'environnement et la biodiversité.

Les premiers travaux ont débuté en 2015 par la transformation des 2 bâtiments à l'entrée (accueil du camping et sanitaires) en salle de formation et miellerie.

Le site a été complètement réaménagé à partir de 2020. Une soixantaine d'arbres, principalement des résineux, ont été arrachés. Seuls les arbres intéressants pour l'abeille et la biodiversité ont été conservés et en plus 125 arbres et 330 arbustes à caractère mellifère ont été plantés.

Un circuit pédagogique comprenant 12 points d'observation est constitué. Après un passage en salle d'accueil, on peut trouver une exposition de 10 panneaux explicatifs sur l'abeille et les insectes pollinisateurs. Ensuite direction vers la ruche vitrée pour observer les abeilles en activité dans leur « maison ». Puis à la miellerie où il sera possible d'assister à l'extraction du miel et déguster différents miels.
En suivant le parcours on peut découvrir des nichoirs pour oiseaux (le rucher étant reconnu refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux), une mare, un abri à hérisson, un hôtel à abeilles sauvages, des abris spécifiques pour la petite faune sauvage et les insectes xylophages.

Une exposition sur les différents types de ruches utilisées depuis la domestication de l'Apis Mellifera est installée sous un abri dédié. Bien sûr, ce circuit met aussi en avant la flore, les arbres et arbustes bénéfiques pour l'abeille. Ce projet a été conçu avant tout pour les classes scolaires. Une classe peut s'organiser en 2 sous-groupes et chaque sous-groupe sera encadré par un animateur. La visite va durer de 2 à 3 heures avec une activité ludique. Au préalable, pour préparer ces visites les enseignants seront sensibilisés au monde de l'abeille. L'association a prévu de leur fournir une mallette pédagogique durant 2 à 3 semaines avant d'effectuer la visite.

Pour conclure, saluons l'association Abeilles Mayennaises et les collectivités territoriales qui ont mené à bien cette initiative. C'est l'exemple même d'un projet bénéfique pour communiquer et faire découvrir l'apiculture pour mieux protéger l'abeille et promouvoir la biodiversité.

©Abeilles mayennaises

©Abeilles mayennaises

©Abeilles mayennaises

PRATIQUES APICOLES

LES DÉCHETS EN APICULTURE

RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

L'apiculture génère des déchets. Même en étant au plus proche de la nature, en étant le plus à l'écoute et au service des abeilles ! Observons nos pratiques, répertorions et réfléchissons à une démarche plus économe, pour une apiculture plus éco-responsable. Le plus souvent, la mise en perspective de nos gestes et attitudes fait apparaître d'elle-même le rééquilibrage, ou dévoile une solution épargnante en production de déchets. Parfois, il nous semble qu'il n'y en a aucune, c'est l'impasse notamment avec les plastiques. D'autres fois, la réponse se trouve parmi nos actions collectives, nos partages d'expérience. Aussi laissons-nous l'opportunité de réduire, à sa plus simple expression, nos déchets.

NATURE DES DÉCHETS EN APICULTURE

Les déchets issus des ruches peuvent être de plusieurs natures :

- bois : ruches - cadres – palettes
- plastique : ruches - films alimentaires - emballage candi - film palette - contenants
- cire : vieilles constructions
- métal : quincaillerie ruche – fûts – couvercles des pots
- produits chimiques : traitements - soude - peintures
- carton : emballage
- tissus : combinaison, gants
- verre : contenant
- produits sucrés : nourrissement, miel invendable
- équipement électrique et électronique : piles - moteurs des matériels - véhicules.

VOLUME

Par rapport aux autres filières, le volume des déchets est jugé plutôt faible en apiculture. Une étude menée en 2020 par l'ADA AURA montre qu'**une exploitation de 300 ruches produit 1034 kg de déchets avec des ruches en bois, et 1094 kg avec des ruches en plastique.**

TROIS LEVIERS D'ACTION : la valorisation, le recyclage, le réemploi

Valoriser

Redonner une valeur marchande à ces déchets. Récupérer en amont pour valoriser : conteneur spécial, collecte séparée, ou tri.

Recycler

Réintroduire un déchet dans le cycle de production qui sert de matière première à la fabrication par exemple le verre, le carton.

Réemploi

Nouvel emploi d'un déchet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. C'est, en quelque sorte, prolonger la durée de vie du produit avant qu'il ne devienne un déchet. Par exemple la consigne des bouteilles, à nouveau remplies après leur nettoyage.
Dans cette démarche de gestion des déchets apicoles, déchiffrer les logos apposés sur les objets relève du casse-tête. La multiplication de leurs formes et significations crée la confusion.

DES LOGOS À FOISON

Le cercle de Möbius est le symbole universel des matériaux recyclables. Il indique que le produit est techniquement recyclable, pas qu'il l'est, ni qu'il le sera. Lorsqu'un % est inscrit au centre, il indique le % de matières recyclées contenu dans le produit.

Triman est apposé sur tous les emballages et produits recyclables sauf les contenants en verre contenant des boissons : tri et recyclage en points de collecte.

Poubelle barrée : déchet à déposer dans un point de collecte précis, pas dans une poubelle conventionnelle. Concerne les piles, les DEEE, les produits dangereux…

Symbole que le verre est recyclable, à déposer en points de collecte. Actuellement seules les bouteilles en verre sont recyclées.

LES FAUX-AMIS

Ces triangles apposés sur les plastiques indiquent la nature du plastique, pas qu'ils sont recyclables comme le suggérerait le triangle façon Möbius.

Le point vert n'indique pas que le produit est recyclable. Il indique que le fabricant verse une contribution au programme de valorisation des emballages ménagers.

BOIS

Le bois est le déchet le plus facile à valoriser, recycler ou réemployer. Après nettoyage et désinfection, le bois des cadres peut être réutilisé. Selon l'étude ADA AURA, le dépôt du bois en déchèterie est envisageable seulement si elle est située à une distance de moins de 10kms. Au-delà l'impact de l'action est négatif par rapport à l'objectif de limiter l'empreinte de nos activités sur l'environnement. Pour les palettes, lorsqu'il y en a beaucoup, il existe des points de collecte. En réemploi, elles offrent un excellent support aux ruches. Attention toutefois à ne pas brûler les bois traités par fumigation au bromure de méthyle. En principe, ces bois ne sont pas utilisés en apiculture. Le traitement du bois par bains chauds d'huile de lin ou de cire micro cristallines permet d'augmenter sa durée d'emploi. Peindre les faces externes des éléments de la ruche augmente également leur durée d'utilisation.

PLASTIQUE

Les matières plastiques sont utilisées pour filmer les palettes, les aliments, pour emballer les produits finis, pour contenir les candis et les produits de la ruche dont le miel.Le recyclage des plastiques se réalise d'autant mieux qu'ils ne sont pas vernis, sans mixage de matières tel métal/plastique, bois/plastique, carton/plastique, et non colorés. Ces critères sont à intégrer dans les choix des contenants. Pour filmer les palettes, des housses tissus sont désormais proposées. Des tests pour l'emballage des pains de candi au moyen de matériaux dits biodégradables n'ont pas à ce jour abouti. Ces emballages ont l'inconvénient de se déliter prématurément, et donc de ne pas apporter une solution jusqu'à l'emploi du produit. Le papier kraft est une solution de remplacement des plastiques pour l'emballage des produits « secs ».

CHIMIE

Les médicaments non utilisés, périmés, les lanières usagées sont recyclés par Cyclamed, ou Cyclavet.

Soude : nettoyage et désinfection des cadres. Le nettoyage et la désinfection par une solution de soude appropriée et utilisée selon les précautions d'emploi, permet le ré emploi des cadres. Pour neutraliser la soude, l'acide acétique ou vinaigre à 14° est utilisé en excès. Avant de rejeter l'eau de neutralisation dans l'environnement, vérifiez le Ph au moyen de bandelettes ou papier Ph qui doit se situer entre 5,5 et 8,5.

Vinaigre : neutraliser et nettoyer. Pour neutraliser une solution de soude, et pour nettoyer les planchers de ruches en plastique.

Javel : nettoyage et désinfection. Les berlingots vides d'eau de javel sont à déposer dans la poubelle des emballages ménagers.

Peinture : protection et embellissement

- Peinture à base d'huiles végétales
- Peinture suédoise à la farine et à l'ocre
- Peinture « thermopeint » aux pigments d'aluminium
- Lasures végétales
- Huile de lin

Pour tous les déchets « chimiques », qu'ils soient vides, ou avec un reste de contenu, ils doivent être déposés en point de collecte ou en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour éviter tout écoulement, les bouchons doivent être bien vissés, et les couvercles fermés. S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine, il est important d'identifier les produits en collant une étiquette afin d'éviter des accidents causés par le mélange de produits chimiques incompatibles.

CARTON

Recyclage : tri et collecte dans des bacs dédiés ou en points de collecte, y compris points associatifs de récupération. Conditionné en balles, le carton est vendu dans les papeteries pour être transformé en pâte à papier et ainsi être recyclé en emballage, papier d'impression, papier d'hygiène...

MÉTAL

Les fûts : Le choix de l'inox offre une durée d'utilisation plus longue. Il existe des points de collecte dédiés aux métaux en déchetterie.

TISSUS

Recyclage : points de collecte des textiles

DEEE

Déchet d'équipement électrique et électronique : points de collecte dédiés.

CIRE

Brèches - renouvellement des cadres - cire d'opercules

Cire d'opercules : valorisation via la fabrication de feuilles de cires gaufrées, parfumerie, cosmétiques, encaustiques, tissus imprégnés, bougies et autres moulages/sculptures…

Les « vieilles » cires de cadre ayant subi les traitements conventionnels sont déposées en déchetterie, ainsi que celles contaminées par la teigne ou les moisissures. Cette solution de dépose dans des bennes ouvertes à l'air libre pose des problèmes de pillages : le public ne peut plus accéder et il y a risque de dispersion de pathogènes (bactéries). La cire des cadres de hausses exempte de traitement peut être refondue pour être réemployée. Cependant le coût énergétique et l'empreinte carbone pour fondre trois fois ces cires pour pouvoir les réutiliser sont à évaluer selon le volume à traiter. Se pose aussi la problématique des spores résiduels de loque.

Le traitement de la cire reste un sujet ouvert pour trouver des solutions de réemploi.

PRODUITS SUCRÉS nourrissement / miel

- miel fermenté
- miel dépassant les limites maximales de résidus (LMR)
- miel avec un taux élevé de 5-hydroxyméthylfurfural (HMF)

Ces miels invendables inutilisables inconsommables ne peuvent être réemployés pour nourrir les abeilles. Ils finissent dans les poubelles dévolues aux déchets ménagers.

VERRE

Contrairement à d'autres produits, le verre est valorisable de plusieurs façons. Il peut notamment être recyclé et réemployé.

Recycler : le verre est récupéré, broyé puis mélangé avec du sable, de la chaux et de la soude. Il est ensuite fondu dans un four puis moulé pour reformer de nouveaux emballages. Le recyclage est très coûteux en énergie (0,813 kg de CO2/Kg de verre) soit l'équivalent d'un verre de gas-oil par pot d'un kilo.

Réemploi et consigne : l'association Bout' à Bout' développe en Pays de Loire une filière de réemploi des bouteilles de verre. Des expérimentations sont en cours en Vendée sur une solution de collecte et le lavage mutualisé en partenariat avec Trivalis (syndicat de traitement des déchets vendéens). Les problématiques de la réutilisation sont d'ordre technique : décollage des étiquettes, format standardisé des bocaux pour la collecte, le stockage et le lavage, pré nettoyage des parois, l'aspect sanitaire et ses protocoles. La problématique économique en découle : coût des opérations de collecte, nettoyage versus coût des bocaux neufs.
L'alternative est la vente en vrac : le miel est présenté en « vrac » dans une grande jarre munie d'un robinet. Le consommateur apporte son contenant épargnant ainsi aux apiculteurs/trices les contraintes énumérées ci-dessus. Cela reste une solution confidentielle, mais qui est très appréciée d'une certaine catégorie de consommateurs et consommatrices. L'inconvénient étant que la quasi totalité des miels des Pays de la Loire cristallisent, ce qui oblige à les chauffer pour qu'il reste liquide.

Une autre alternative est la conception de **contenants 100% biodégradables et compostables.** Des fabricants proposent des pots en fibres végétales répondant à ces critères mais trois plus cher. Des questions subsistent cependant sur les processus et lieux de fabrication de ces pots et leur bilan carbone réel.

L'activité apicole génère des déchets en faible proportion comparativement à d'autres travaux d'ordre agricole. Il est donc « plus facile » de gérer les déchets en apiculture. La plupart des déchets générés a une solution de traitement. Il est aussi aisément possible d'être acteur d'un moindre impact en choisissant les matériaux, en adaptant les pratiques et en triant.

LE LOGO TRIMAN DEVIENT OBLIGATOIRE SUR LES POTS DE MIELS

Dans une optique d'amélioration du recyclage des matériaux entrant dans la composition des emballages alimentaires, il a été décidé par le législateur d'une obligation d'apposition d'un logo aisément compréhensible par le consommateur. Afin qu'il puisse réaliser un tri judicieux des contenants qu'il achète, il doit pouvoir, au travers de l'information portée par ce logo, identifier sans ambiguïté la gestion qu'il doit appliquer aux différentes parties de l'emballage qu'il a utilisé.

Relevant de la catégorie « emballages ménagers », **les pots de miel doivent donc désormais porter sur leur emballage une signalétique dénommée Triman.** Il est possible de s'appuyer sur des prestataires extérieurs pour réaliser l'intégration du logo « Triman » mais on peut tout à fait le réaliser soi-même en respectant le cadre réglementaire. La signalétique est composée d'un logo représentant une silhouette humaine, un ensemble de trois flèches et une autre flèche en forme de cercle (diamètre minimum 6 mm), le tout symbolisant la nécessité de tri adapté pour permettre un recyclage correct. Si le logo « Triman » suffit à signaler le caractère recyclable du produit, il ne donne pas pour autant de consigne précise pour le tri à réaliser, aussi il est obligatoire d'ajouter un cartouche qui contiendra des consignes permettant au consommateur de s'approprier les bons gestes de recyclage.

La date limite pour apposer le logo Triman sur vos pots de miel et autres produits est le 9 septembre 2022.

Dans la logique de simplification des démarches à réaliser, l'Association pour le Développement Apicole en Pays de la Loire vous propose des modèles à télécharger, facilement accessibles sur son site internet (*https://www.adapl.org/*) à la rubrique « Aides et règlementation ». Après téléchargement chacun devra s'assurer de la conformité du message avec la réalité de ses contenants. Rappelons que cette signalétique est obligatoire pour les pots en verre.
Nota : un moteur de recherche intégré au site : *quefairedemesdéchets.fr* permet de réaliser un complément de décision quant au devenir de nos différents emballages.

Le cartouche peut contenir des éléments graphiques sous forme de symboles, un message écrit (en Français pour les produits commercialisés dans notre pays) ou un mélange des deux.

TROIS EXEMPLES DE LOGOS POUR DES POTS DE MIEL

Le logo Triman seul (à compléter d'un cartouche explicatif).

Pot et couvercle en polypropylène type « NICOT », matière entièrement recyclable.

Pot en verre avec couvercle en acier laqué, matières entièrement recyclables.

Ce logo peut aussi vous être fourni par votre éco-organisme. En effet, il est **obligatoire** pour tout producteur effectuant de la mise en pot de **payer une contribution annuelle à un éco-organisme**. Le montant de cette contribution varie selon les quantités que vous vendez, mais il sera au minimum de 80 € HT.

Il existe trois éco-organismes :
- CITEO : *https://www.citeo.com/*
- Adelphe : *https://www.adelphe.fr/*
- Léko : *https://www.leko-organisme.fr/*

Pour plus d'informations vous pouvez consulter l'article consacré sur le blog de l'ITSAP : *http://blog-itsap.fr/etiquetage-emballages-menagers-grand-menage/*

RÉEMPLOI DE BOCAUX EN PAYS DE LA LOIRE

Expérimentation en cours

L'association Bout' à Bout' expérimente actuellement, via sa filiale « Ouest Consigne », sur les processus de réemploi de bocaux dans la région Pays de la Loire.

BOUT' À BOUT QU'EST-CE QUE C'EST ?

Bout' à Bout est une association financée via différents fonds publics (ADEME, CITEO, Métropole de Nantes, …) pour expérimenter la mise en place de consignes de bouteilles et bocaux en verre.
Une « filiale » nommée Ouest Consigne a été créée en 2021 pour mettre en place une filière de réemploi viable économiquement. Pour l'instant seule la filière bouteille fonctionne, la filière « bocaux » étant en phase d'expérimentation.

OÙ EN EST LE PROJET DE RÉEMPLOI DE BOCAUX DANS NOTRE RÉGION ?

Bout' à Bout' est en phase de test « technique » de nettoyage et de réutilisation de pots. Le projet avance mais doit encore résoudre plusieurs problématiques d'ordre technique et économique, et notamment :
- Étiquettes enlevables ;
- Définition de standards bocaux (de la même façon que pour les bouteilles : une gamme nationale "consigne" a été définie) ;
- Sélection des formats standards nationaux de bacs compartimentés adaptés à la collecte, au stockage et au lavage ;

- Prélavage nécessaire dans certains cas pour enlever les matières collées aux parois (coût) ;
- Sécurisation des aspects sanitaires ;
- Coût du lavage VS coût des bocaux neufs de petite taille.

Une première expérimentation de fonctionnement va être menée sur une partie du territoire vendéen. Cette expérimentation consistera à mettre en place une solution de collecte et de lavage mutualisée, et à construire un cahier des charges sanitaire, notamment grâce à l'implication de Trivalis, syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers.

Une seconde expérimentation visant la mise en place de « meubles retours » devrait avoir lieu dans des magasins de Loire-Atlantique et de Maine et Loire une fois les principaux problèmes techniques surmontés.

D'autres pays européens, tels que la Belgique ou l'Allemagne, ont déjà mis en place un tel fonctionnement. Le réemploi est une pratique bien installée culturellement dans ces pays, ce qui leur permet notamment de bénéficier d'économies d'échelles rendant la filière plus rentable.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DE CE SYSTÈME ?

Ouest Consigne fonctionne avec des partenaires commerçants, qui sont majoritairement des magasins mais peuvent aussi être des producteurs si ceux-ci atteignent une quantité suffisante de pots utilisés. Les partenaires mettent en place des « meubles-retours » sur lesquels les consommateurs ramènent leurs bocaux. Une fois un nombre critique de bocaux récupéré (encore à déterminer précisément, mais probablement au moins 1 200 bocaux) un camion vient chercher ces bocaux et les amènent à la station de lavage située à Bouguenais. Ils sont ensuite lavés (mais non stérilisés), palettisés puis revendus aux partenaires.

FONCTIONNEMENT FINANCIER

La filière de réemploi n'est pas encore « rentable » pour l'instant par rapport à l'achat de pots neufs mais elle comprend tout le cycle de récupération, lavage et palettisation d'un pot. Le processus est soumis au phénomène d'économie d'échelle : plus le nombre de pots récupérés sera important, plus le coût unitaire de réemploi baissera. Ce phénomène est amplifié si de nombreux producteurs participants se situent dans une même zone géographique.
Les magasins et producteurs peuvent mettre en place une consigne monétaire, de 10 ou 20 centimes par pot par exemple, mais les retours d'expériences soulèvent des problèmes d'adhésion du public à ce processus de consigne, et des problèmes logistiques de suivi de la consigne (un pot acheté à un endroit peut être ramené dans un autre lieu, le premier se retrouvant en déficit de consigne et le second en excédant).
Il est possible que *l'ADEME* puisse financer une partie de ces coûts le temps que la filière soit suffisamment mature pour être rentable.

QUELLES SUITES ET QUELLE IMPLICATION DE L'ADA PAYS DE LA LOIRE ?

Plusieurs apiculteurs ligériens ont signalé à l'ADA leur intérêt pour ce sujet. L'ADA Pays de la Loire restera donc en communication avec l'association Bout' à Bout' pour suivre l'avancement du projet de réemploi des bocaux. L'ADA pourra notamment faire le lien avec la filière apicole selon les besoins (transmission d'enquêtes, collecte de pots pour expérimentation, recherche de volontaires pour participer à des essais de mise en place de consigne,…).

LES TRAVAUX DE L'ADA

RETOUR SUR LA RENCONTRE MELLIFOR DU 23 FÉVRIER 2022

LE PROJET MELLIFOR

Le projet Mellifor est un projet initié et coordonné par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) des Pays de la Loire en coopération avec Fransylva, le Gretia et le CETAPI puis, depuis 2021, l'ADA Pays de la Loire. Ce projet poursuit trois objectifs prioritaires au projet :

- **Communiquer sur les pratiques** favorables aux abeilles sauvages et domestiques auprès des propriétaires forestiers, des collectivités et du grand public ;
- **Améliorer nos connaissances** sur les peuplements mellifères (état de la ressource en châtaigniers, techniques de plantation à valoriser…) ;
- **Accompagner la mise en relation** entre apiculteurs et forestiers en portant à connaissance les critères d'accueil de ruchers et en mobilisant les propriétaires de peuplements mellifères.

Ce projet a permis d'aboutir à la rédaction d'*une charte de bonnes pratiques apicoles et sylvicoles en Pays de la Loire*, la création d'un *tableau de mise en relation des propriétaires forestiers et des apiculteurs* et de la centralisation d'un certain nombre de *ressources sur les espèces mellifères en forêt.*

Ce projet a aussi permis d'organiser 4 journées d'échanges entre propriétaires forestiers et apiculteurs. Une dernière rencontre aura lieu fin 2022 en Sarthe.

Ces réunions ont permis de partager l'expérience de propriétaires forestiers accueillant des ruchers et d'échanger sur les critères d'accueil de ruchers et sur les bonnes pratiques sylvicoles favorables aux pollinisateurs. Ces réunions ont aussi été l'occasion pour les propriétaires forestiers de rencontrer un apiculteur en recherche d'emplacements forestiers et d'avoir la chance de goûter le produit de leur forêt !

JOURNÉE MELLIFOR DU 23 FÉVRIER 2022

La 4ème rencontre MelliFor s'est tenue en Vendée et a réuni une trentaine de participants, apiculteurs amateurs et professionnels, propriétaires forestiers et professionnels de la filière bois. La rencontre a démarré par un temps d'interconnaissance au siège de la Communauté de communes de Pouzauges pour partager quelques notions sur les filières apicoles et forestières, leurs enjeux communs en particulier face aux dérèglements climatiques, ainsi que sur la prise en compte des pollinisateurs qu'ils soient sauvages ou domestiques dans la gestion forestière.

Le groupe a ensuite visité deux parcelles d'un boisement de la commune de Sèvremont, en compagnie du gestionnaire Jacky Aubineau et de l'apiculteur installé sur la parcelle, Olivier Henry.
La première parcelle était une plantation âgée d'une vingtaine d'années, plutôt singulière puisque plus d'une dizaine d'essences forestières s'y côtoient ! Cette diversité, bénéfique autant pour la résilience de la forêt que pour les pollinisateurs, tient son origine auprès de son gestionnaire. M. Aubineau a en effet, très tôt, cherché à anticiper les effets du changement climatique en forêt en plantant des mélanges et en introduisant des essences plus méridionales comme le noisetier de Byzance, noisetier arborescent produisant du pollen en grande quantité, ou encore le cèdre de l'atlas.

Par ailleurs, cette parcelle était, lors de la visite, en cours d'éclaircie, une coupe qui vise à prélever certains arbres au profit de leurs voisins, de meilleure qualité ou de plus grande vigueur. Cette opération a été réalisée par débardage à cheval, une technique permettant d'extraire les bois sans tasser les sols. L'opération a été financée par la Communauté de communes de Pouzauges dans le cadre de sa Charte Forestière car cette coupe n'aurait pas pu être réalisée sans financement (éclaircie réalisée en retard produisant principalement du bois énergie, coût supplémentaire du débardage à cheval). Cette coupe aura un impact positif sur les strates herbacées et arbustives en amenant plus de lumière au sol, et ainsi sur la quantité de fleurs disponibles pour les abeilles. L'importance des éclaircies, bénéfiques pour la production sylvicole et mellifère, est souvent trop peu connue. Elles ont aussi leur revers, comme un accès à la parcelle qui peut être momentanément dégradé pour l'apiculteur. Cette rencontre était ainsi l'occasion pour les forestiers présents de mieux comprendre les exigences de l'apiculture en forêt : l'accès aux ruchers, la continuité et la diversité de la ressource pour les abeilles...

Ces différents points sont repris dans la *Charte des bonnes pratiques apicoles et sylvicoles en Pays de la Loire*, qui vise à appuyer la mise en relation entre propriétaires et apiculteurs dans les aspects réglementaires et de bonnes pratiques respectives. Outre les modalités communes à

l'installation de ruchers en forêt, M. Henry a, à cette occasion, partagé sa propre approche de l'apiculture, sédentaire, liée au terroir et se reposant sur la richesse des floraisons du bocage vendéen.

La deuxième parcelle visitée représentait bien les bois typiquement présents sur le Pays de Pouzauges dont la majorité sont composés de châtaigniers, conduits principalement en taillis. Deux types de structures ont pu être comparés : un taillis de châtaignier, visant à produire du bois de chauffage avec des coupes régulières, et des châtaigniers « balivés », c'est-à-dire transformés en futaie qui viseront la production de bois d'œuvre sur le plus long terme. Si les châtaigniers observés étaient en bonne santé et vigoureux, la question du dépérissement observé depuis quelques années lié, entre autres, à la maladie de l'encre et au changement climatique, est un sujet d'inquiétude partagé. Les apiculteurs ont pu à ce sujet préciser aux forestiers comment les dépérissements (mais aussi la conduite des taillis denses et à rotation courte) impactaient le potentiel mellifère de cette essence de première importance pour les deux filières.

La prochaine (et dernière !) journée Mellifor aura lieu en Sarthe à l'automne 2022. Pour connaitre la date et le lieu précis nous vous invitons à suivre nos actualités, soit *en vous inscrivant à la newsletter de l'ADA Pays de la Loire,* soit en visitant régulièrement notre site internet : *https://www.adapl.org/*.

TECHNIQUES APICOLES

LES BONBONS À FAÇON TÉMOIGNAGE DE LA CONFISERIE PINSON

PINSON, UN SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS

Pinson, confiseur depuis le 19e siècle, c'est une alliance subtile de tradition et d'innovation, grâce à une équipe dynamique et engagée dont le savoir-faire unique repose sur le choix scrupuleux d'ingrédients **LOCAUX et NATURELS.** Nous fabriquons des bonbons à pâte dure, des pastilles au miel, caramels, chocolats, pâtes à tartiner tous à base de produits naturels.

Encore aujourd'hui, nos confiseurs chocolatiers travaillent à la main suivant les recettes d'antan et dans le respect des normes actuelles : labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) et certifiée par la norme européenne agroalimentaire IFS.

« Fabricant de vos bonbons au miel depuis le 19ème siècle. Chez Pinson, la fabrication de bonbons au miel fait partie de notre histoire. »

Pour fabriquer des bonbons au **miel, nous mélangeons du miel, du sucre, du sirop de glucose et de l'eau** que nous montons en température dans un cuiseur afin d'élaborer ce que nous appelons le sirop de sucre cuit.

Puis la pâte est mise sur table pour être refroidie et travaillée **à la main** par nos Confiseurs qui y ajoutent si besoin les ingrédients complémentaires de la recette : arômes et colorants naturels, huiles essentiels, produits de la ruche (pollen, gelée royale, propolis), poudre et extrait de plantes.

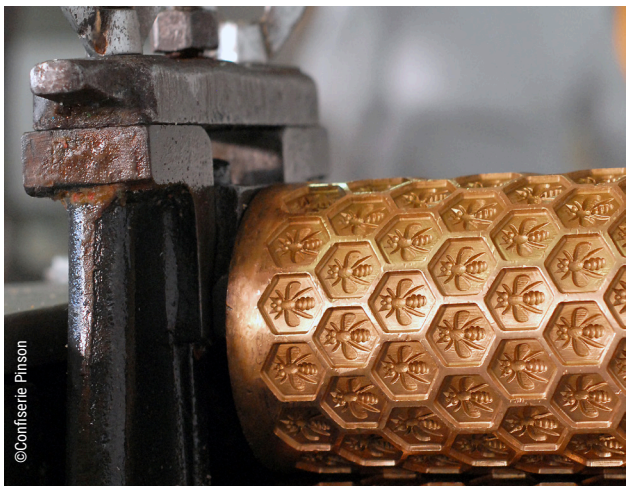

Les bonbons iront prendre ensuite la forme souhaitée en passant sous les cylindres.

Enfin, les Confiseurs appliquent pour finir une finition :

- **Candy**
  Le bonbon est recouvert de grain de sucre.
- **Vitrifiée**
  Le bonbon garde sa brillance naturelle.
- **Givrée**
  Le bonbon est légèrement poudré.

Nous pouvons mettre **10%** ou **15%** de miel dans les bonbons et jusqu'à **28%** de miel dans les boules fourrées.

Les bonbons sont ensuite emballés en sac de 2 kg, en carton vrac d'environ 10kg ou conditionnés en petits formats.

VOUS SOUHAITEZ DES BONBONS AU MIEL ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

STOCK PERMANENT

Vous choisissez vos bonbons parmi notre gamme permanente de bonbons au miel de France 15 % (emballés en sac de 2 kg) : Pastille miel, Pastille miel citron, Triangle miel eucalyptus, Perle miel propolis, bourgeon Sève de pin, Berlingots rayés au miel, Boules fourrées au miel 15% ou 28%, Sucettes, Caramels tendres au miel.

À FAÇON

Vous nous fournissez environ 22 kg de votre miel et nous fabriquons vos bonbons à façon pour une commande d'environ 140 kg de bonbons. Ces 140 kg de bonbons pourront être divisés en 5 références de bonbons (ex: pastilles au miel, bourgeons miel sève de pin, perles miel propolis, triangles miel eucalyptus et pastilles miel citron).

CERTIFICAT QUALITÉ

A chaque commande, nous délivrons un certificat qualité authentifiant que le miel dans vos bonbons provient de votre miellerie.

SUR-MESURE

Nous élaborons vos bonbons sur mesure avec notre miel de France. Pour cela, vous choisissez votre forme, votre finition, votre arôme et colorant naturel parmi notre sélection de possibilités. Pour un minimum de 28 kg par référence de bonbons, nous fabriquons vos bonbons. Nous sommes à l'écoute de vos demandes et pouvons développer vos recettes sur-mesure !

LE MIEL DANS L'ENSEMBLE DE NOS GOURMANDISES

Nous proposons une large gamme de bonbons au miel et élaborons également des caramels tendres au beurre, au sel et au miel, des croquants chocolats cœur nougatine et miel ainsi qu'une pâte à tartiner caramel au miel.

Caramel à tartiner

Caramel tendre

Pollen nougatine

Cailloux

Bourgeon bonté

SERVICES
Nous offrons les étiquettes ingrédients de vos bonbons. Notre service qualité se charge d'indiquer les informations légales, ainsi vous n'avez plus à vous soucier de la réglementation.

Vos étiquettes personnalisées : choisissez vos étiquettes facings à personnaliser parmi un choix d'étiquettes créées et imprimées au sein de notre Confiserie.

PARTENAIRE DE L'APICULTURE FRANÇAISE

En 2019, nous avons fait le choix de fabriquer nos bonbons au miel conventionnel **avec du miel de France.** Nous soutenons l'apiculture française en développant de réels partenariats avec nos apiculteurs fournisseurs. Notre partenariat est un engagement sur 3 ans durant lequel nous leur garantissons des volumes fixes et un prix supérieur à celui du marché pour nos achats de miel utilisé dans nos bonbons en stock permanent.

Nous sommes partenaire du Concours des miels de France organisé par l'UNAF depuis 3 ans.

CONCOURS DES MIELS DE FRANCE PARTENAIRE BRONZE

NOS VALEURS

L'implication : une équipe impliquée par nature
Notre Confiserie est fière de l'implication par nature et durable de ses collaborateurs. Nous sommes une équipe de 30 personnes, concernée par les projets de notre entreprise et partageons ses engagements. Notre force première, la loyauté de tous, une valeur importante qui guide nos actions et nous permet de relever nos défis.

La réactivité : une énergie à toute épreuve
Notre équipe pétillante met sa réactivité, sa disponibilité et son sérieux au service des demandes de nos clients et partenaires. En tant que PME à taille humaine, nous mettons un point d'honneur à satisfaire vos demandes dans des délais très courts. Nous mettons du cœur et de l'énergie dans notre travail afin de fabriquer d'authentiques bonbons au miel de France.

L'adaptation : une amélioration continue
En recherche permanente d'innovations, nous faisons preuve d'une grande capacité d'adaptation et de remise en question. Nous adaptons constamment notre organisation afin de répondre à vos demandes de fabrication de bonbons à façon avec votre miel.

L'engagement
Du respect des traditions, en passant par nos certifications, jusqu'au choix des ingrédients locaux et des emballages français, notre confiserie est définitivement responsable et engagée. Chaque jour, nous recherchons et imaginons de nouvelles solutions pour tendre vers une production encore plus respectueuse du passé, de l'humain et de la planète.

Souhaitant conserver nos valeurs d'authenticité et de qualité, ainsi que la richesse de notre patrimoine français, nous tenons les engagements suivants :

- Un engagement qualité depuis 2015 avec la certification IFS ;
- Le respect de notre savoir-faire et une fabrication qui reste authentique : nous détenons le label « Entreprise du Patrimoine Vivant », il récompense les entreprises françaises au savoir-faire d'exception qui s'engagent à maintenir leur fabrication en France ;
- Des matières premières naturelles et locales :
  - Naturelles : arômes et colorants naturels, sans dioxyde de titane ;
  - Locales : nous nous engageons dans le circuit-court, nous soutenons les entreprises et producteurs locaux au travers de nos approvisionnements de matière première. Nous sommes liés par des contrats avec nos fournisseurs locaux : miel de France, miel bio de France, crème fraîche des Pays de le Loire.
- Des emballages de plus en plus français : boite fer et emballages cartons fabriqués en France.

Un esprit d'équipe pétillant
Derrière notre implication, notre adaptation et notre réactivité se cache une équipe forte, solidaire et pétillante ! Notre équipe dynamique et engagée est animée par l'aspiration à l'excellence, l'esprit d'entraide et le goût des aventures collectives tant reconnues en Vendée. Nous avons à cœur de travailler en toute convivialité et simplicité afin que vous perceviez dans nos échanges, joie de vivre et bonne humeur que nous souhaitons des plus contagieuses ! Comme aime le dire notre Dirigeant : ***« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » !***

PLUS D'INFOS

02 51 44 85 85
www.confiseriepinson.fr

PORTRAIT D'UNE STRUCTURE APICOLE

CETA 44

UNE MIELLERIE COLLECTIVE

En 2016 la volonté , la motivation, la forte mobilisation d'apiculteurs professionnels et amateurs, tous bénévoles ainsi que le partenariat établit depuis plusieurs années avec le lycée agricole Jules Rieffel - (EPLEFPA NANTES TERRE ATLANTIQUE), ont permis de mettre en œuvre la construction d'une miellerie collective aux normes, remplaçant l'ancien bâtiment obsolète, et de poursuivre ainsi la formation des futurs apiculteurs professionnels et amateurs. L'association a été soutenue par le Conseil Départemental de Loire Atlantique. Nous avons reçu l'aide de plusieurs partenaires privés et avons organisé un crowfunding (financement participatif) qui nous a aidé à démarrer la construction.

15 000 heures de travail des bénévoles du CETA 44 pour la construction de La Miellerie du Pays Nantais

Accessible depuis l'été 2020, la miellerie permet aux apiculteurs amateurs ou professionnels d'éviter d'investir dans des équipements coûteux pour un usage limité dans le temps. C'est aussi une opportunité de mettre du lien entre les apiculteurs, et de les inciter à travailler ensemble, à partager leur savoir.

La miellerie est organisée en tenant compte de la « marche en avant » : un quai de déchargement permet de déposer les hausses dans la chambre de stockage chauffée et ventilée. La salle d'extraction comporte une chaîne professionnelle complète et neuve , un maturateur, centrifugeur ainsi qu' un lieu de mise en pots et de gaufrage des cires récupérées.

Nous avons organisé la miellerie en plusieurs ateliers : pour les amateurs avec du matériel adapté (ligne d'extraction de 1 à 50 hausses), pour les pluriactifs et les professionnels pouvant utiliser le matériel professionnel (lignes d'extraction à partir de 50 hausses). Le matériel d'extraction professionnel est une chaîne complète. Cette ligne est dotée d'un système de désoperculation automatique chauffant, d'un convoyage des cadres manuel mais rapide, d'un extracteur 40 cadres à vitesse variable et à durée programmable, d'une presse à opercules, ainsi que d'un bac récupérateur du miel équipé d'une pompe de transfert. Le CETA est également en mesure de louer 2 équipements pour petites extractions à domicile.

- Un poste de mise en pots de miel.
- Un poste permettant de gaufrer les cires récupérées.
- Un poste pour le pollen (triage et séchage).
- Un laboratoire pour la confection du pain d'épices et du nougat.

Nous proposons aux apiculteurs des tarifs adaptés et compétitifs suivant leur utilisation des appareils et les quantités extraites. Dès notre première année d'ouverture en 2020, 30 utilisateurs sont venus utiliser La Miellerie du Pays Nantais. Certains sont venus des départements limitrophes.

Un règlement intérieur est mis en place, pour l'organisation et l'entretien de la miellerie. Les réservations sont faites sur le site du CETA.

DES FORMATIONS

En lien avec le lycée agricole EPLEFPA NANTES TERRE ATLANTIQUE, le CETA 44 organise, forme, et met à disposition ses ruchers pour le Certificat de Spécialisation apiculture qui a débuté en mars 2021. Le rucher école possède 60 ruches. 6 formateurs interviennent auprès des 20 stagiaires débutants et 10 en Certificat de Spécialisation.

DES NOUVEAUX PROJETS

Un atelier insémination des reines avec des personnes formées s'installe actuellement. Les apiculteurs peuvent ainsi avoir des reines inséminées suivant la souche sélectionnée.

Nous installons également une pièce destinée à l'apithérapie par la respiration de l'air de la ruche Nous proposons régulièrement des conférences et ateliers thématiques comme : le printemps de l'apiculture en mai 2022, l'initiation à l'élevage des reines le 25 juin 2022, trouver une reine sans la chercher, le 14 septembre 2022, préparation à l'hivernage et traitement varroa le 15 octobre 2022.

Nous intervenons régulièrement auprès de groupes d'apprenants, d'associations ou de comités d'entreprise pour présenter l'apiculture et le rôle de l'abeille dans nos écosystèmes. Cette mission de sensibilisation reste primordiale à nos yeux.

PLUS D'INFOS

www.ceta44.fr

©CETA44

©Adobe Stock

ASTUCE

DÉPARTS D'INCENDIE SUR VOS RUCHERS COMMENT LES ÉVITER ?

LES BONS RÉFLEXES

Les fortes chaleurs associées à la sècheresse sont propices au déclenchement des incendies. Il faut donc être vigilant lors de l'utilisation de l'enfumoir au rucher.

- Toujours avoir une couverture et un jerricane d'eau, et si possible un extincteur (à eau pulvérisée) dans le véhicule.
- Garer son véhicule dans un endroit sans végétation inflammable car le simple contact d'un pot d'échappement brûlant avec de la végétation sèche peut déclencher un incendie.
- Rester vigilant lors de la manipulation de l'enfumoir.
- Allumer l'enfumoir dans le coffre du véhicule, sur le plateau, ou dans un toit de ruche métallique.
- Eviter de le poser sur une surface inflammable, utiliser le toit métallique ou le suspendre au bord de la ruche.
- S'assurer que l'enfumoir est convenablement éteint. Vider son contenu dans un caisson en fer.
- Entretenir régulièrement le rucher.
- 18 numéro d'urgence pompier.

©ADA France

NOUS NOUS DEVONS D'AVOIR UNE AMBITION FORTE FACE AUX ENJEUX DE L'APICULTURE DE DEMAIN.

CONTACTER L'ADA PAYS DE LA LOIRE
Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire

Adrian CHARTIN
Animateur ADA Pays de la Loire

adapaysdelaloire@gmail.com

07 76 36 65 50

ADA France
Fédération Nationale du Réseau de Développement Apicole

ADA Pays de la Loire
Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire

Rédaction : La Commission communication

© **Photos :** ADA France, Abeilles mayennaises, ADA Pays de la Loire, Confiserie Pinson, CETA 44, Adobe Stock.

Les textes et les photos sont la propriété de l'ADA PL, tout droit de reproduction est interdit sauf mention contraire.

Mise en page : Agata Communication
Icônes, illustrations : Flaticon, Freepiks

Document réalisé grâce au soutien financier de :

Région PAYS de la LOIRE